

DÉPARTEMENT DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

Estaires, le 01 juillet 2025



AVIS PUBLIC

VILLE D'ESTAIRES

Nos Réf : DB/CH/JL

Objet : Conseil Municipal du 07/07/2025

J'ai l'honneur de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra :

Le lundi 7 juillet 2025 à 18h00

dans les Grands Salons de l'Hôtel de ville – à la Mairie d'Estaires

PROJETS DE DELIBERATIONS :

Madame le maire :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2) Conseil d'Administration du Centre scolaire catholique – Désignation des représentants
- 3) Conseil des écoles publiques – Désignation des représentants
- 4) Soutien aux commerçants – Travaux de requalification du centre-ville – Commission d'indemnisation amiable des commerçants – Modification du règlement
- 5) Travaux du centre-ville – Soutien aux commerçants – Indemnisation amiable – Protocoles d'accords transactionnels
- 6) Equipement sportif – Mise en place d'un règlement pour le City stade
- 7) Cimetière communal – Modification du règlement
- 8) Associations - Convention de mise à disposition des salles aux associations – principe de gratuité

Festivités communales :

- 9) Festivités – Manifestation « Estiv'ânes » – Edition 2025

Culture

- 10) Spectacles – Mise en place de la billetterie numérique – Convention

Ressources Humaines :

- 11) Personnel communal – Ouverture de postes - Modification du tableau des effectifs
- 12) Personnel communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- 13) Personnel communal – Mise à disposition d'agents – Convention avec le GEIQ

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Ville – Tél. : 03 28 42 95 60 – Fax : 03 28 42 95 75

www.ville-estaires.fr

- 14) Personnel communal – Contrat d'apprentissage – Ouverture de postes
- 15) Personnel communal – Régimes indemnitaires – Modifications

Finances :

- 16) Budget communal – Association intramuros – Association « Les Ateliers d'Olga » Demande de subvention de fonctionnement 2025
- 17) Budget communal – Association sportive – Demande d'une subvention de fonctionnement 2025 – Dojo Estairois
- 18) Budget communal – Les Foulées d'Aliboron – Demande d'une subvention exceptionnelle – « A Pas de Jehan »
- 19) Budget communal – Organisation du Color run – Soutien au don d'organes – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Institution Sacré Coeur
- 20) Ecoles privées – Contrat d'association – Fixation de la participation communale – Année scolaire 2025-2026

Jeunesse :

- 21) Crèche « Les P'tits Baudets » – Modification de l'agrément de l'accueil modulé
- 22) Crèche « Les P'tits Baudets » – Règlement de fonctionnement – Modification
- 23) Jeunesse – Convention de Partenariat avec le Lycée Saint Roch/UFA Estaires

Urbanisme :

- 24) Propriétés communales – Occupation du Domaine Public – Mise en place d'un règlement terrasse
- 25) Propriétés communales – Cession définitive de la parcelle C n°1675 sise rue Saint Vincent de Paul – Partenord Habitat

Intercommunalité :

- 26) TEF – Travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public – Rue Jules Ferry – Maîtrise d'ouvrage déléguée
- 27) CCFL – Répartition des sièges des communes – Approbation
- 28) CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année scolaire 2025/2026 – Convention
- 29) CCFL – Prise en charge des séances de natation vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge

Information du Maire :

- 30) Territoire d'Energie Flandre – Rapport annuel 2024 – Information
- 31) Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 – 22 du code général des Collectivités Territoriales
Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.
- 32) Questions diverses.

**Le maire,
Dorothee BERTRAND**



Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire